

Demande de changement de destination à l'aéroport (V3-01-2019)

Date d'émission : 2019-04-08

Date de mise à jour : 2023-01-30

Numéro :	V3-01-2019
Programme :	<i>Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration</i>
Destinataires :	Organismes partenaires, Service d'accueil à l'aéroport, Direction des mesures et services et Direction de l'immigration humanitaire
Objectif :	Préciser les rôles et responsabilités pour les demandes de changement de destination à l'aéroport Montréal-Trudeau

Contexte

Pour les personnes réfugiées ou protégées à titre humanitaire outre-frontières et prises en charge par l'État, les destinations sont assignées avant l'arrivée selon des critères visant à favoriser leur intégration. Les destinations correspondent aux 14 villes où sont situés les organismes partenaires financés en vertu du volet 3 du *Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration* et ont été déterminées en tenant compte de la présence de parents ou d'amis au Québec, des besoins de santé et de la répartition annuelle.

Pour les personnes réfugiées parrainées, les destinations respectent le lieu d'établissement prévu au formulaire d'engagement ou à l'adresse fournie par le garant qui a souscrit à la prise en charge de la personne durant la première année de son établissement.

Étant donné les coûts engagés et les efforts déployés par le Ministère, les organismes partenaires et les garants pour l'accueil de ces personnes, les changements de destination ne sont pas encouragés. Cependant, il peut arriver que les personnes réfugiées ou protégées à titre humanitaire outre-frontières et prises en charge par l'État demandent un changement de destination à leur arrivée à l'aéroport Montréal-Trudeau, ce qui peut se traduire, pour les personnes réfugiées parrainées, par un refus de prise en charge par le garant.

La présente directive vient préciser les rôles et les responsabilités en cas de demande de changement de destination à l'aéroport Montréal-Trudeau.

Procédure

Personnes réfugiées prises en charge par l'État

- ▶ Lorsqu'une personne réfugiée prise en charge par l'État indique à son arrivée à l'aéroport Montréal-Trudeau qu'elle désire changer de destination, le Service d'accueil à l'aéroport :
 - Détermine la raison de la demande de changement et s'assure que la personne réfugiée a fait son choix en s'appuyant sur de l'information pertinente.
 - Informe la personne des éléments suivants :
 - > Qu'une destination initiale lui avait été assignée;
 - > Qu'un organisme d'accueil à la ville de destination initiale s'est préparé à son arrivée;

- > Que les organismes mandatés par le Ministère pour l'accueil et l'installation des personnes réfugiées prises en charge par l'État sont présents seulement dans 14 villes au Québec;
- > Que les frais de transport relatifs au changement de destination dans une nouvelle ville au Québec sont assumés par le Ministère, mais que ces frais sont à la charge entière de la personne si elle choisit de s'installer à l'extérieur du Québec;
- > Que des vérifications devront être faites pour s'assurer que les services d'hébergement temporaire sont disponibles à la nouvelle destination, à moins que la personne soit hébergée chez des proches.

1. Changement de destination au Québec

1.1 Si la personne souhaite être dirigée vers une autre ville au Québec, le **Service d'accueil à l'aéroport** :

1.1.1 Communique avec la Direction des mesures et services (DMS) par téléphone (heures de bureau) ou par courriel (hors des heures de bureau) pour l'informer que la personne a indiqué vouloir être dirigée vers une autre ville au Québec, et précise, si possible, le motif de migration secondaire (ex. : membres de la famille) et la nouvelle ville de destination souhaitée.

- ▶ Si la demande de changement de destination est faite pendant les heures de bureau, et que certaines conditions sont satisfaites (ex. : disponibilité de l'hébergement temporaire et du transport), la DMS pourrait coordonner la migration secondaire la journée même et la personne pourrait être dirigée directement vers la nouvelle ville de destination.
- ▶ Si la demande de changement de destination ne peut pas être coordonnée la journée même (ex. : hébergement temporaire ou transport non disponible), le Service d'accueil à l'aéroport explique à la personne qu'elle sera hébergée de façon temporaire dans la ville de destination initiale, étant donné que celle-ci est prête à l'accueillir dès maintenant (nourriture, hébergement temporaire, etc.). Elle y sera accueillie et logée jusqu'à ce que le Ministère réalise les démarches d'installation dans la nouvelle ville de destination.

1.1.2 Si la personne est dirigée directement vers la nouvelle ville de destination, fait signer le formulaire *Demande de changement de destination à l'aéroport Montréal-Trudeau* (annexe 1) à la requérante principale ou au requérant principal et l'envoie par courriel à la DMS. La DMS transmettra ensuite le formulaire à l'organisme de la ville de destination initiale.

1.1.3 Réalise les démarches habituelles pour assurer l'hébergement temporaire (le cas échéant) et le transport des personnes vers la ville de destination initiale.

1.2 **Exception** : Si la personne a un proche qui souhaite la prendre en charge pour son transport vers une autre ville au Québec et pour son hébergement temporaire, le **Service d'accueil à l'aéroport** :

1.2.1 Valide que la personne est à l'aise avec cette option et lui indique qu'un organisme dans la nouvelle ville de destination sera informé de son arrivée.

1.2.2 Communique avec l'organisme d'accueil dans la ville de destination initiale et avec la DMS pour les informer que la personne réfugiée sera dirigée vers une autre ville et précise la nouvelle ville de destination souhaitée et, si possible, le motif de migration secondaire (ex. : membres de la famille).

1.2.3 Offre un soutien à la personne réfugiée dans ses démarches logistiques et lui réserve, au besoin et dans la mesure du possible, une chambre d'hôtel aux frais du Ministère pour un maximum d'une nuit (sauf exception).

1.2.4 Fait signer le formulaire *Demande de changement de destination à l'aéroport Montréal-Trudeau* (annexe 1) à la requérante principale ou au requérant principal et l'envoie par courriel à la DMS. La DMS informera ensuite l'organisme situé le plus près de la nouvelle destination et lui transmettra le formulaire.

1.2.5 Remet à la personne, au départ de celle-ci, les coordonnées de l'organisme situé le plus près de la nouvelle ville de destination.

2. Changement de destination à l'extérieur du Québec

2.1 Si la personne souhaite être dirigée vers une autre province et qu'elle n'a pas la capacité de payer les frais associés ou n'a pas un proche pour la prendre en charge, **le Service d'accueil à l'aéroport** :

2.1.1 Explique à la personne qu'elle sera hébergée de façon temporaire dans la ville de destination initiale, étant donné que celle-ci est prête à l'accueillir dès maintenant (nourriture, hébergement temporaire, etc.). L'organisme dans la ville de destination initiale pourra évaluer avec elle les options de migration secondaire.

2.1.2 Communique avec l'organisme dans la ville de destination initiale et la DMS pour les informer que la personne a signifié vouloir être dirigée vers une autre province, et précise la nouvelle ville de destination souhaitée et, si possible, le motif de migration secondaire (ex. : membres de la famille).

2.1.3 Réalise les démarches habituelles pour assurer l'hébergement temporaire (le cas échéant) et le transport des personnes vers la ville de destination initiale.

2.2 **Exceptions** : Si la personne a la capacité de payer son transport vers une autre province et son hébergement temporaire (autonomie financière), **le Service d'accueil à l'aéroport** :

2.2.1 Valide que la personne est à l'aise avec cette option et lui indique qu'un organisme dans la nouvelle ville de destination sera informé de son arrivée par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).

2.2.2 Communique avec l'organisme dans la ville de destination initiale et avec la DMS pour les informer que la personne sera dirigée vers une autre province et qu'elle a la capacité de payer son transport et son hébergement temporaire. Le Service d'accueil à l'aéroport précise la nouvelle ville de destination souhaitée et, si possible, le motif de migration secondaire (ex. : membres de la famille).

2.2.3 Offre un soutien à la personne dans ses démarches logistiques et lui réserve, au besoin et dans la mesure du possible, une chambre d'hôtel aux frais du Ministère pour un maximum d'une nuit (sauf exception).

2.2.4 Fait signer le formulaire *Demande de changement de destination à l'aéroport Montréal-Trudeau* (annexe 1) à la requérante principale ou au requérant principal et l'envoie par courriel à la DMS et à la Direction de l'Immigration humanitaire (DIH). La DMS transmettra le formulaire à IRCC et l'informerá des services rendus par le Québec, le cas échéant.

2.2.5 Remet à la personne, au départ de celle-ci, les coordonnées de l'organisme mandaté par IRCC pour l'accueil des personnes réfugiées situé le plus près de sa nouvelle ville de destination.

2.3 **Exceptions** : Si la personne a un proche qui souhaite la prendre en charge pour le transport vers une autre province et pour l'hébergement temporaire, **le Service d'accueil à l'aéroport** :

2.3.1 Valide que la personne est à l'aise avec cette option et lui indique qu'un organisme dans la nouvelle ville de destination sera informé de son arrivée par IRCC.

2.3.2 Communique avec l'organisme dans la ville de destination initiale et avec la DMS pour les informer que la personne sera dirigée vers une autre province et qu'un proche souhaite prendre en charge son transport vers une autre province et son hébergement temporaire. Le Service d'accueil à l'aéroport précise la nouvelle ville de destination souhaitée et, si possible, le motif de migration secondaire (ex. : membres de la famille).

2.3.3 Offre un soutien à la personne dans ses démarches logistiques et lui réserve, au besoin et dans la mesure du possible, une chambre d'hôtel aux frais du Ministère pour un maximum d'une nuit (sauf exception).

2.3.4 Fait signer le formulaire *Demande de changement de destination à l'aéroport Montréal-Trudeau* (annexe 1) à la requérante principale ou au requérant principal et l'envoie par courriel à la DMS et à la DIH. La DMS transmettra le formulaire à IRCC et l'informer des services rendus par le Québec, le cas échéant.

2.3.5 Remet à la personne, à son départ, les coordonnées de l'organisme situé le plus près de sa nouvelle ville de destination.

3. Changement de destination au Québec pour les personnes réfugiées en transit

3.1 Lorsqu'une personne réfugiée en transit à l'aéroport Montréal-Trudeau demande à s'installer au Québec, **le Service d'accueil à l'aéroport** :

3.1.1. Indique à la personne la présence d'organismes d'accueil dans 14 villes au Québec et qu'un organisme dans sa nouvelle ville de destination sera informé de son arrivée.

3.1.2 Communique avec la Direction des mesures et services (DMS) par téléphone (heures de bureau) ou par courriel (hors des heures de bureau) pour l'informer que la personne réfugiée en transit souhaite être redirigée au Québec, en précisant la nouvelle ville de destination choisie.

▶ Si la demande de changement de destination est faite pendant les heures de bureau, la DMS contactera l'organisme au Québec situé le plus près de la nouvelle ville de destination pour préparer l'arrivée de la personne ainsi que l'organisme de la destination initiale mandaté par IRCC pour l'accueil de la personne.

▶ Si la demande de changement de destination est faite en dehors des heures de bureau, le Service d'accueil à l'aéroport informe par courriel l'organisme de la destination initiale mandaté par IRCC pour l'accueil de la personne. La coordination de la migration secondaire sera seulement réalisée le lendemain pendant les heures normales de bureau. La DMS contactera dès que possible l'organisme au Québec situé le plus près de la nouvelle ville de destination pour préparer l'arrivée de la personne.

3.1.3 Offre un soutien à la personne réfugiée pour organiser son transport et lui réserve, au besoin, une chambre d'hôtel pour un maximum d'une nuit (sauf exception). Les frais d'hébergement temporaire et de transport seront pris en charge par le Ministère.

3.1.4 Fait signer le formulaire *Demande de changement de destination à l'aéroport Montréal-Trudeau* (annexe 1) à la requérante principale ou au requérant principal et l'envoie par courriel à la DMS et à la DIH. La DMS transmettra le formulaire à IRCC pour l'informer du changement de destination de la personne en transit.

Personnes réfugiées parrainées

1. Refus de prise en charge par le garant

1.1 Lorsqu'une personne réfugiée parrainée, lors de son arrivée à l'aéroport Montréal-Trudeau, refuse d'être prise en charge par le garant, **le Service d'accueil à l'aéroport** :

1.1.1 Informe la personne réfugiée parrainée que le garant s'est préparé à son arrivée et pourrait déjà avoir trouvé un lieu d'hébergement et d'autres ressources.

1.1.2 Valide auprès de la personne la nouvelle ville de destination souhaitée et, si la personne réfugiée parrainée a choisi une ville de destination autre que celle de son garant, l'informe que le soutien à l'installation offert par le garant pourrait être beaucoup plus modeste et difficile que si elle s'établissait près de son garant.

1.1.3 Fait signer le formulaire *Refus de prise en charge par le garant à l'aéroport – Personnes réfugiées parrainées* (annexe 2) à la requérante principale ou au requérant principal et l'envoie par courriel à la DMS et à la DIH. La DIH communiquera avec le garant pour faire un suivi et l'informer :

- ▶ Du refus de la prise en charge par la personne parrainée;
- ▶ De l'impossibilité de révoquer l'engagement (donc que les obligations financières du garant demeurent en vigueur si la personne parrainée fait une demande d'aide financière de dernier recours).

Références

- ▶ Descriptif du Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration

Annexes

- ▶ Annexe 1 : Formulaire Demande de changement de destination à l'aéroport Montréal-Trudeau
- ▶ Annexe 2 : Formulaire Refus de prise en charge par le garant à l'aéroport – Personnes réfugiées parrainées
- ▶ Annexe 3 : Aide-mémoire des changements de destination à l'aéroport Montréal-Trudeau
- ▶ Annexe 4 : Coordonnées des organismes d'accueil au Québec
- ▶ Annexe 5 : Coordonnées des organismes d'accueil à l'extérieur du Québec

**ANNEXE 1 : FORMULAIRE DEMANDE DE CHANGEMENT DE DESTINATION À
L'AÉROPORT MONTRÉAL-TRUDEAU**



Demande de changement de destination à l'aéroport Montréal-Trudeau

Détails relatifs au client		
Nom de la requérante principale ou du requérant principal (RP) :		
Date d'arrivée (aaaa/mm/jj) :	La personne est-elle en transit à l'aéroport : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Numéro de dossier d'IRCC : n° G	Nombre de personnes à charge :	
Destination initiale :	Nouvelle destination :	
Raison du changement de destination :		
Coordonnées à la nouvelle destination		
S'il y a lieu, veuillez fournir les renseignements relatifs à la personne-ressource à la nouvelle destination.		
Nom :	Lien avec le RP :	
Ville :	Province :	Numéro de tél. :
Adresse :		
Adresse à la nouvelle destination (si la ou le RP / la famille ne sera pas logé à l'adresse ci-dessus) :		
La personne prendra-t-elle en charge le transport de la ou du RP / de la famille vers la nouvelle ville de destination? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		

Déclaration du client

J'atteste que l'information suivante m'a été communiquée :

- En tant que résidente permanente ou de résident permanent, je peux choisir où je vivrai au Canada.
- Après avoir reçu ma confirmation de résidence permanente (CRP) au point d'entrée, je peux décider de me rendre à ma destination initiale ou de me rendre à un autre endroit au Canada.
- L'organisme à ma destination initiale s'est préparé à mon arrivée et pourrait déjà avoir trouvé un lieu d'hébergement temporaire et d'autres ressources pour ma famille et moi.
- La destination initiale m'a été attribuée en fonction de mon profil ainsi que de mes besoins et de ceux de ma famille en réinstallation (notamment des besoins médicaux). La nouvelle destination que je choisis ne dispose pas nécessairement des ressources et des services dont ma famille et moi avons besoin.
- Les organismes mandatés par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration pour l'accueil et l'installation des personnes réfugiées sont situés uniquement dans certaines villes du Québec. Si je choisis de m'établir dans une ville où il n'y a pas d'organismes mandatés, je ne bénéficierai pas de tous les services offerts aux personnes réfugiées, comme l'hébergement temporaire. Cependant, je recevrai une aide financière à l'installation et un soutien pour l'achat des meubles et des articles ménagers dont j'aurai besoin.
- Si des services d'installation sont disponibles dans la ville où je choisis de m'établir, il pourrait y avoir des retards dans la prestation de ces services puisque l'organisme ne se sera pas préparé à mon arrivée.
- Si la nouvelle destination que je choisis est à l'extérieur du Québec, je devrai assumer tous les coûts relatifs à ce changement d'itinéraire – si des coûts de transport aérien, terrestre ou d'hébergement sont engendrés, je dois les acquitter immédiatement. Si la nouvelle destination que je choisis est au Québec, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration assumera les frais de transport terrestre, sauf exception.

Je, soussigné(e) _____, ai demandé de modifier ma destination finale de _____ (destination initiale) à _____ (nouvelle destination). Le cas échéant, je consens à me rendre à la nouvelle destination avec la personne-ressource mentionnée à la section précédente du formulaire.

Signature de la requérante principale ou du requérant principal

Date (aaaa/mm/jj)

Signature de la personne-ressource (s'il y a lieu)

Date (aaaa/mm/jj)

Section réservée au Service d'accueil à l'aéroport

Signature de la personne représentant le
Service d'accueil à l'aéroport

Date (aaaa/mm/jj)

**ANNEXE 2 : FORMULAIRE REFUS DE PRISE EN CHARGE PAR LE GARANT À L'AÉROPORT –
PERSONNES RÉFUGIÉES PARRAINÉES**



Refus de prise en charge par le garant à l'aéroport – Personnes réfugiées parrainées

Détails relatifs au client		
Nom de la requérante principale ou du requérant principal (RP) :		
Date d'arrivée (aaaa/mm/jj) :	Numéro de dossier d'IRCC : n° G	
Numéro de dossier provincial :	Nombre de personnes à charge :	
Destination initiale :	Nouvelle destination :	
Raison du changement de destination :		
Coordonnées à la nouvelle destination		
S'il y a lieu, veuillez fournir les renseignements relatifs à la personne-ressource qui assure la prise en charge à la nouvelle destination.		
Nom :	Lien avec le RP :	
Ville :	Province :	Numéro de tél. :
Adresse :		
Adresse à la nouvelle destination (si la ou le RP / la famille ne sera pas logé à l'adresse ci-dessus) :		
La personne prendra-t-elle en charge le transport de la ou du RP / de la famille vers la nouvelle ville de destination ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		

Déclaration de la cliente ou du client

J'atteste que l'information suivante m'a été communiquée :

- En tant que résidente permanente ou de résident permanent, je peux choisir où je vivrai au Canada.
- Après avoir reçu ma confirmation de résidence permanente (CRP) au point d'entrée, je peux décider de me rendre à ma destination initiale ou de me rendre à un autre endroit au Canada.
- Mon garant a souscrit à un engagement de 12 mois pour subvenir à mes besoins essentiels, notamment pour m'aider à la recherche d'un logement et d'un emploi, m'accompagner lors de l'inscription scolaire de mes enfants et m'offrir du soutien en matière d'accès aux services publics.
- Mon garant s'est préparé à mon arrivée et pourrait déjà avoir trouvé un lieu d'hébergement et d'autres ressources pour répondre à mes besoins.
- Si je choisis une autre destination que le lieu où se trouve mon garant, le soutien à l'installation offert par ce dernier pourrait être beaucoup plus modeste et difficile.
- Les obligations de mon garant prévues pendant les 12 mois suivant mon arrivée ne peuvent être annulées.

Je, soussigné(e) _____, ai demandé de modifier ma destination finale de _____ (destination initiale) à _____ (nouvelle destination). Le cas échéant, je confirme que je décline la prise en charge par le garant.

Signature de la requérante principale ou du requérant principal

Date (aaaa/mm/jj)

Signature de la personne-ressource (s'il y a lieu)

Date (aaaa/mm/jj)

Section réservée au Service d'accueil à l'aéroport

Signature de la personne représentant
le Service d'accueil à l'aéroport

Date (aaaa/mm/jj)

**ANNEXE 3 : AIDE-MÉMOIRE DES CHANGEMENTS DE DESTINATION À L'AÉROPORT
MONTREAL-TRUDEAU**

Destination	Client	Transport	Hébergement temporaire	Hôtel à l'aéroport	Services d'installation
Ville d'accueil au Québec	Demande de changement – client régulier	Frais assumés par le MIFI de l'aéroport vers la ville de destination initiale et vers la nouvelle ville de destination pendant la période d'hébergement temporaire	Hébergement fourni par le MIFI dans la ville de destination initiale et, si disponible, dans la nouvelle ville de destination	Une nuit, aux frais du MIFI, si les heures d'ouverture de l'organisme ne permettent pas le déplacement de la personne	Services destinés aux personnes réfugiées (volet 3) offerts à la nouvelle ville de destination
	Demande de changement – client en transit	Frais assumés par le MIFI de l'aéroport vers la nouvelle ville de destination	Hébergement fourni par le MIFI dans la nouvelle ville de destination, sauf si la personne a bénéficié du service ailleurs	Une nuit, aux frais du MIFI, si les heures d'ouverture de l'organisme ne permettent pas le déplacement de la personne	Services destinés aux personnes réfugiées (volet 3) offerts à la nouvelle ville de destination
Ville au Québec qui n'est pas une ville d'accueil	Demande de changement – client régulier	Frais assumés par le MIFI de l'aéroport vers la ville de destination initiale et vers la nouvelle ville de destination pendant la période d'hébergement temporaire	Hébergement fourni par le MIFI à la ville de destination initiale, mais aucun hébergement fourni à la nouvelle ville de destination	Une nuit, selon les besoins, aux frais du MIFI	Services d'installation généraux (volet 1 et 2) offerts à la nouvelle ville de destination
	Demande de changement – client en transit	Frais assumés par le MIFI de l'aéroport vers la nouvelle ville de destination	Aucun hébergement fourni par le MIFI	Une nuit, selon les besoins, aux frais du MIFI	Services d'installation généraux (volet 1 et 2) offerts à la nouvelle ville de destination
Ville hors Québec	Demande de changement – client régulier	Frais assumés par le MIFI de l'aéroport vers la ville de destination initiale, mais les frais vers la nouvelle ville de destination sont à la charge entière de la personne	Hébergement fourni par le MIFI à la ville de destination initiale Aucun hébergement fourni par le MIFI à la nouvelle ville de destination	Une nuit, selon les besoins, aux frais du MIFI	Services d'installation variables selon la ville de destination et l'organisme

ANNEXE 4 : COORDONNÉES DES ORGANISMES D'ACCUEIL AU QUÉBEC

Drummondville	Regroupement interculturel de Drummond (RID) 142, rue Hériot, Drummondville, QC J2C 1J8 Téléphone : 1 819 472-8333, télécopieur : 1 819 472-2854 Site Internet : https://www.introdrummondville.ca Courriel : info@introdrummondville.ca
Gatineau	Accueil parrainage Outaouais (APO) 124, rue Jeanne-d'Arc, Gatineau, QC J8Y 2H7 Téléphone : 1 819 777-2960, télécopieur : 1 819 777-1739 Site Internet : http://www.apo-qc.org/fr/ Courriel : direction@apo-qc.org
Granby	Solidarité ethnique régionale de la Yamaska (SERY) 369, rue Saint-Jacques, Granby, QC J2G 3N5 Téléphone : 1 450 777-7213, télécopieur : 1 450 777-4942 Site Internet : https://sery-granby.org/ Courriel en ligne : info@sery-granby.org
Joliette	Comité Régional d'Éducation pour le Développement International de Lanaudière (CRÉDIL) 101, rue Dugas, Joliette, QC J6E 4G7 Téléphone : 1 450 756-0011, télécopieur : 1 450 759-8749 Site Internet : http://www.credil.qc.ca/homepage.php Courriel : info@credil.qc.ca
Laval	Carrefour d'intercultures de Laval (CIL) 1536, boul. Curé-Labelle, local 226, Laval, QC H7V 2W2 Téléphone : 1 450 686-0554, télécopieur : 1 450 686-2809 Site Internet : https://www.carrefourintercultures.com/ Courriel : info@carrefourintercultures.com
Longueuil	Maison internationale de la Rive-Sud (MIRS) 2500, boulevard Lapinière, Brossard, QC J4Z 3V1 Téléphone : 1 450 445-8777, télécopieur : 1 450 445-1222 Site Internet : https://www.mirs.qc.ca/ Courriel : info@mirs.qc.ca
Montréal	Centre social d'aide aux immigrants (CSAI) 6201, rue Laurendeau, Montréal, QC H4E 3X8 Téléphone : 1 514 932-2953, télécopieur : 1 514 932-4544 Site Internet : https://centrecsai.org/ Courriel : csai@centrecsai.org
Québec	Centre multiethnique du Québec (CMQ) 200, rue Dorchester, Québec, QC G1K 5Z1 Téléphone : 1 418 687-9771, télécopieur : 1 418 687-90 63 Site Internet : https://www.centremultiethnique.com/ Courriel : info@centremultiethnique.com
Rimouski	Accueil et Intégration B.S.L. (AIBSL) 192 rue St-Germain E bureau 206, Rimouski, QC G5L 1N8 Téléphone : 1 (581) 824-1662, poste 102, télécopieur : 1 418 730-6737 Site Internet : http://aibsl.org/ Courriel : accueil@aibsl.org
Saint-Hyacinthe	Maison de la famille des Maskoutains (MFM) 2130, avenue Mailhot, Saint-Hyacinthe, QC J2S 9E1 Téléphone : 1 450 771-4010, télécopieur : 1 450 771-7760 Site Internet : https://www.mfm.qc.ca/ Courriel : accueil@mfm.qc.ca
St-Jérôme	Centre d'orientation et de formation favorisant les relations ethniques traditionnelles (C.O.F.F.R.E.T) 181, rue Brière, Saint-Jérôme, QC J7Y 3A7 Téléphone : 1 450 565-2998, télécopieur : 1 450 565-3577 Site Internet : https://www.lecoffret.ca/ Courriel : message@lecoffret.ca
Sherbrooke	Service d'aide aux Néo-Canadiens de Sherbrooke (SANC) 530, rue Prospect, Sherbrooke, QC J1H 1A8 Téléphone : 1 819 566-5373, télécopieur : 1 819 566-1331 Site Internet : https://www.sanc-sherbrooke.ca/ Courriel : sanc@sanc-sherbrooke.ca
Trois-Rivières	Service d'accueil des nouveaux arrivants (SANA) de Trois-Rivières 1193, rue Laviolette, Trois-Rivières, QC G9A1W1 Téléphone : 1 819 375-2196, télécopieur : 1 819 375-9535 Site Internet : https://sana3r.ca/ Courriel : info@sana3r.ca
Victoriaville	Comité d'accueil international des Bois-Francis (CAIBF) 49, rue De Courval, bureau 100, Victoriaville, QC G9P 4W6 Téléphone : 1 819 795-3814, télécopieur : 1 819 795-4494 Site Internet : http://www.caibf.ca/ Courriel : info@caibf.ca

ANNEXE 5 : COORDONNÉES DES ORGANISMES D'ACCUEIL À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC

COLOMBIE-BRITANNIQUE

<p>Immigrant Services Society (ISS) of BC – Welcome House and Settlement Services 2610 Victoria Drive, Vancouver, BC V5N 4L2 Téléphone : 1 604 684-2561 Site Internet : https://issbc.org/ Courriel : info@issbc.org</p>	<p>Inter-Cultural Association of Greater Victoria (ICA) 930 Balmoral Road, Victoria, BC V8T 1A8 Téléphone : 1 250 388-4728 Site Internet : https://www.icavictoria.org/ Courriel (contact d'urgence) : wlee@icavictoria.org</p>
<p>Kelowna Community Resources 620 Leon Ave., Kelowna, BC V1Y 9T2 Téléphone : 1 250 763-8008 Site Internet : https://kcr.ca/ Courriel : info@kcr.ca</p>	<p>Community Airport Newcomer's Network (CANN) Aéroport international de Vancouver C.P. Box 32373 Aérogare des vols intérieurs 3880 Grant McConachie Way, Richmond, BC V7B 1W2 Téléphone : 1 604 270-0077 Site Internet : https://www.yvr.ca/en/passengers Courriel : customercallcentre@yvr.ca</p>
<p>Archway Community Services 2420 Montrose Ave., Abbotsford, BC V2S 3S9 Téléphone : 1 604 859-7681 Site Internet : https://archway.ca/ Courriel : hello@Archway.ca</p>	<p>Central Vancouver Island Multicultural Society 101-319 Selby Street, Nanaimo, BC V9R 2R4 Téléphone : 1 250 753-6911 Site Internet : https://www.cvims.org/ Courriel : mtorres@cvims.org</p>

SASKATCHEWAN

<p>Moose Jaw Multicultural Council 60 Athabasca St. E., Moose Jaw, SK S6H 0L2 Téléphone : 1 306 693-4677 Site Internet : http://mjmcinc.ca/ Courriel : reception@mjmcinc.ca</p>	<p>Saskatoon Open Door Society 247 1st Avenue North, Saskatoon, SK S7K 1X2 Téléphone : 1 306 653-4464 Site Internet : https://www.sods.sk.ca/ Courriel : info@nicstoon.org</p>
<p>Regina Open Door Society 2220 12th Avenue (4th, 5th Floor), Regina, SK S4P 0M8 Téléphone : 1 306 352-3500 Site Internet : https://rods.sk.ca/ Courriel (contact d'urgence) : GetachewW@rods.sk.ca</p>	<p>YMCA Prince Albert 1895 Central Ave., Prince Albert, SK S6V 4W8 Téléphone : 1 306 763-8571 Site Internet : https://www.ywcaprincealbert.ca/ Courriel (contact d'urgence) : carolynhobden.ymca@sasktel.net</p>

MANITOBA

<p>Westman Immigrant Services 1001 Pacific Ave., Brandon (MB) R7A 0J2 Téléphone : 1 204 727-6031 Site Internet : http://www.westmanimmigrantservices.ca/ Courriel : info@westmanimmigrantservices.ca</p>	<p>Société de la francophonie manitobaine / Accueil francophone 147 Provencher Blvd, Suite 206, Winnipeg, MB R2H 0G2 Téléphone : 1 204 233-4915 Site Internet : https://www.sfm.mb.ca/ Courriel : sfm@sfm.mb.ca</p>
---	--

ONTARIO

<p>New Canadians' Centre of Excellence – Leamington 206-660 Ouellette Ave., Windsor, ON N9A 1C1 Téléphone : 1 519 258-4076 Site Internet : https://www.nceinc.org/ Courriel (contact d'urgence) : lhaddad@nce1.org</p>	<p>Polycultural Immigrant and Community Services Sheridan Centre 2225 Erin Mills Parkway Mississauga, ON L5K 1T8 Téléphone : 1 905 403-8860 Site Internet : http://www.polycultural.org/ Courriel : info@polycultural.org</p>
<p>Thunder Bay Multicultural Association 17 North Court Street, Thunder Bay, ON P7A 4T4 Téléphone : 1 866 831-1144 Site internet : http://www.thunderbay.org/ Courriel (contact d'urgence) : michelle@thunderbay.org</p>	<p>Kingston Employment and Youth Services (KEYS) 182 Sydenham Street, Kingston, ON K7K 3M2 Téléphone : 1 613 546-5559 Site Internet : https://keys.ca/ Courriel : info@keys.ca</p>
<p>New Canadians Centre Peterborough 221 Romaine Street, Peterborough, ON K9J 2C3 Téléphone : 1 705 743-0882 Site Internet : https://nccpeterborough.ca/ Courriel : ncc@nccpeterborough.ca</p>	<p>Catholic Centre for Immigrants – Ottawa 219 Argyle Street, Ottawa, ON K2P 2H4 Téléphone : 1 613 232-9634 Site Internet : http://cciottawa.ca/fr/ Courriel (contact d'urgence) : heng@cciottawa.ca</p>
<p>Reception House Waterloo Region 101 David Street, Kitchener, ON N2G 1Y1 Téléphone : 1 519 743-2113 Site Internet : https://receptionhouse.ca/ Courriel (contact d'urgence) : lynne@receptionhouse.ca</p>	<p>Wesley Urban Ministries 52 Catherine Street North, Hamilton, ON L8R 1J1 Téléphone : 1 905 528-5629 Site Internet : https://wesley.ca/ Courriel : info@wesley.ca</p>
<p>London Cross Cultural Learner Center 505 Dundas Street, London, ON N6B 1W4 Téléphone : 1 519 432-1133 Site Internet : https://lcclc.org/ Courriel : cclc@lcclc.org</p>	<p>The Multicultural Council of Windsor and Essex County 245 Janette Ave. Windsor, ON N9A 4Z2 Téléphone : 1 519 255-1127 Site Internet : https://themcc.com/ Courriel (contact d'urgence) : talsmoudi@themcc.com</p>

COSTI Immigrant Services 1710 Dufferin Street, Toronto, ON M6E 3P2 Téléphone : 1 416 658-1600 Site Internet : http://www.costi.org/ Courriel : info@costi.org	Conseil économique et social d'Ottawa – Carleton 55 Water Street West, Suite 110, Cornwall, ON K6J 1A1 Téléphone : 1 343 777-8456 Site Internet : https://www.cesoc.ca/ Courriel : info@cesoc.ca
Sault Community Information and Career Centre 503 Queen Street East, Sault Ste. Marie, ON P6A 2A2 Téléphone : 1 705 759-0909 Site Internet : https://saultcareercentre.ca/ Courriel : info@saultcareercentre.ca	COSTI Reception Centre 100 Lippincott Street, Toronto, ON M5S 2P1 Téléphone : 416 922-6688 Site Internet : http://www.costi.org/ Courriel : info@costi.org
MNS Immigrant Reception & Information Services Lester B. Pearson International Airport (Terminals 1 and 3), 6301 Silver Dart Dr, Mississauga, ON L5P 1B2 Téléphone : 905 672-3660 Site Internet : https://www.mnsinfo.org/ Courriel : info@mnsinfo.org	

NOUVEAU-BRUNSWICK

YMCA of Greater Saint John 130 Broadview Ave., Saint John, NB E2L 5C5 Téléphone : 1 506 646-2394 Site Internet : https://saintjohnny.ymca.ca/ Courriel : membership@saintjohnY.ca	Multicultural Association of Fredericton 28 Saunders Street, Fredericton, NB E3B 1N1 Téléphone : 1 506 454-8292 Site Internet : https://mcaf.nb.ca/ Courriel : mcaf@mcaf.nb.ca
Multicultural Association of Greater Moncton Area 22 Church Street, Suite C170, Moncton, NB E1C 0P7 Téléphone : 1 506 858-9659 Site Internet : http://magma-amgm.org/?lang=fr Courriel : info@magma-amgm.org	

NOUVELLE-ÉCOSSE

Immigrant Services Association of Nova Scotia 6960 Mumford Road, Suite 2120, Halifax, NS B3L 4P1 Téléphone : 1 902 423-3607 Site Internet : https://www.isans.ca/ Courriel : info@isans.ca	
--	--

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Immigrant & Refugee Services Association PEI (IRSA) 49 Water Street, Charlottetown, PE C1A 1A3 Téléphone : 1 902 628-6009 Site Internet : https://www.peianc.com/ Courriel (contact d'urgence) : brad@peianc.com	
--	--

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

Association for New Canadians 144 Military Road, St. John's, NL A1C 5R6 Téléphone : 1 709 722-9680 Site Internet : https://www.ancnl.ca/ Courriel : information@ancnl.ca	
---	--

Les principes de développement durable ont été pris en compte dans le cadre de l'élaboration du présent document. C'est pourquoi ce document est uniquement accessible en format PDF au www.quebec.ca/gouvernement/ministere/immigration/publications.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

ISBN Version électronique : 978-2-550-95275-6 (Directives du Volet 3)

ISBN Version électronique : 978-2-550-95276-3 (Directive V3-01-2019)

© Gouvernement du Québec – 2023

Tous droits réservés pour tous pays

I-0050-FR (2023-07)

**Immigration,
Francisation
et Intégration**

Québec 